

## **Loi (10269)**

**modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex  
(création d'une zone de verdure) au lieu-dit « Parc du Tibet »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan n° 29493-507, dressé par le département alors en charge de l'aménagement, en date du 12 octobre 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex (création d'une zone de verdure au lieu-dit « Parc du Tibet ») est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

### **Art. 2      Degré de sensibilité**

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure, créée par le plan visé à l'article 1.

### **Art. 3      Dépôt**

Un exemplaire du plan n° 29493-507 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Domaine de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

BERNEX

Feuille Cadastre N° 27

Parcelles N° : 2279, 2614

# Modification des limites de zones

## Parc du Tibet

**Zone de verdure**

D.S. OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)

## Procédure d'opposition

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

<b>Echelle</b> 1 / 2500		Date	12 Oct 2005
		Dessin	DIM
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse + Dpt.	16 mai 2006	DIM

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>07 - 00 - 06</b>	<b>BRX</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>507</b>	
Archives Internes	Plan N°
	<b>29493</b>
CDU	Indice
<b>711.6</b>	

